



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

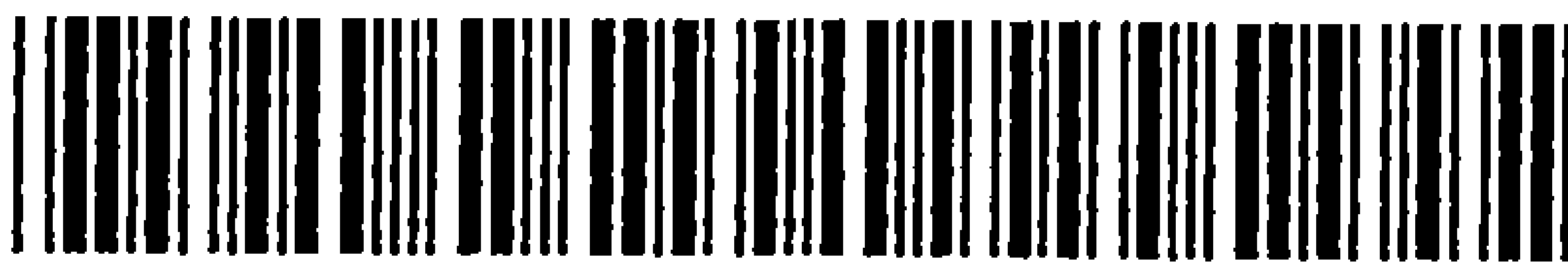
Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 10071

Numéro SIREN : 522 153 220

Nom ou dénomination : QUANIM

Ce dépôt a été enregistré le 27/01/2016 sous le numéro de dépôt 8674



1600868801

DATE DEPOT :	2016-01-27
NUMERO DE DEPOT :	2016R008674
N° GESTION :	2010B10071
N° SIREN :	522153220
DENOMINATION :	QUANIM
ADRESSE :	33 rue du Docteur Roux 75015 Paris
DATE D'ACTE :	2015/10/27
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT DE MEMBRE(S) DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

P.G. du 27.10.2015
CV

QUANIM

Société par actions simplifiée
au capital de 500.000 €

Siège social : 33, rue du docteur Roux 75015 Paris
RCS Paris 522 153 220

10340071
copie certifiée
conforme
R.T.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du mardi 27 octobre 2015

L'an deux mil quinze et le vingt sept octobre à onze heures, les associés de la société se sont réunis en assemblée générale mixte au 33, rue du Docteur Roux 75015 PARIS, sur convocation de son Président.

Sont présents ou représentés :

1. Monsieur Benoit Chevre, Directeur associé,
2. Monsieur Thomas Coudert, associé, membre du conseil de surveillance,
3. Monsieur Michel Piloquet, Président, associé,
4. Saint-Mihiel SAS, société par actions simplifiée au capital de 1.500.000 €, ayant son siège social 54, rue de Richelieu 75001 Paris, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro B 487 220 188, représentée par Monsieur François Dumez en sa qualité de Directeur Général Délégué, associée,
5. Monsieur François Heilbronn, membre du conseil de surveillance.

Monsieur Alexandre Brissier, Commissaire aux comptes est présent.

Le Président constate que les associés présents ou représentés réunissant la totalité du capital l'assemblée peut valablement délibérer.

Le bureau de l'assemblée est constitué. Monsieur Michel Piloquet préside l'assemblée en sa qualité de Président, Saint-Mihiel SAS représentée par Monsieur François Dumez est désignée en qualité de scrutateur et Monsieur Thomas Coudert assure les fonctions de secrétaire.

Le Président met à la disposition des associés :

- un exemplaire de la lettre de convocation des associés,
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes avec l'avis de réception,
- les statuts de la société,
- la feuille de présence,
- le rapport de gestion,
- les rapports du Commissaire aux Comptes,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Le Président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par le président sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2015.
- Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels.

- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes.
- Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 août 2015 et quitus au président.
- Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 août 2015.
- Démission d'un membre du conseil de surveillance et nomination d'un nouveau membre pour la durée du mandat restant à courir.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Après discussions, le Président met au vote les résolutions suivantes :

Première résolution :

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture par le Président du rapport de gestion, après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels ainsi que du rapport spécial sur les conventions réglementées (article 227-10 du code de Commerce), approuve les comptes annuels de l'exercice clos au 31 août 2015 présentant un résultat bénéficiaire de 86 982 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle donne au Président quitus de l'exécution de son mandat de gestionnaire de la société pour l'exercice du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2015.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire de 86 982 € de la manière suivante :

- réserve légale : 40 000 €
- solde : 46 982 € en report à nouveau.

Il est rappelé, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, qu'au titre des trois exercices précédents, il n'y a pas eu distribution de dividendes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution :

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Thomas Coudert, membre du conseil de surveillance.

Il est remplacé par Monsieur Alain Tesle à compter de ce jour jusqu'à la fin du mandat restant à courir soit jusqu'au 31 août 2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution :

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 12 h 30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.